



Président : M. Imre HOLLAI (Hongrie).

Allocution de Sa Majesté le roi Olav V de Norvège

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Ce matin l'Assemblée entendra une allocution de Sa Majesté le roi Olav V de Norvège auquel j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies. Je l'invite à prendre la parole.

2. Le roi OLAV V (*interprétation de l'anglais*) : C'est un plaisir pour moi d'avoir une fois de plus la possibilité de prendre la parole aux Nations Unies. Lorsque je me suis adressé à l'Assemblée générale à la trentième session en 1975 [2381^e séance], la communauté internationale jouissait d'une période de paix et d'espoir relatifs. 1975 fut l'année de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Les relations Est-Ouest avaient pris un tournant plus positif qu'au cours de toute autre période depuis la seconde guerre mondiale. L'Assemblée générale venait juste d'adopter la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)].

3. Dans la conjoncture actuelle, nous avons beaucoup moins de raisons d'être optimistes. Nous vivons une période difficile. La situation politique et économique du monde est marquée par une tension accrue et une incertitude dont les effets se font clairement sentir aux Nations Unies également. L'idée semble de plus en plus répandue que l'Organisation éprouve de grandes difficultés à assumer sa tâche, et que de meilleures solutions pourraient peut-être être trouvées en dehors. Cette idée diminue l'efficacité de l'Organisation à un moment où elle est pour autant nécessaire.

4. Le développement technique a entraîné de grands progrès dans de nombreux domaines, mais il a également apporté des armes de destruction terribles. Ainsi, les espoirs et aspirations des peuples du monde pour un avenir meilleur sont de plus en plus mitigés de peur et d'anxiété. Cette attitude s'est fortement ressentie cet été lors de la douzième session extraordinaire, qui était consacrée au désarmement.

5. Malgré certains résultats positifs, on n'a pas réussi, au cours de cette session, à se mettre d'accord sur un programme global de désarmement. Cette session a toutefois été l'occasion de reconfirmer le Programme d'action adopté à la première session extraordinaire sur le désarmement [voir résolution S-10/2] qui fut décisive. Nous ne devons jamais relâcher nos efforts visant à promouvoir la stabilité et le désarmement global. Tous les Etats Membres doivent assumer leurs responsabilités pour parvenir à ces

objectifs dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que lors des négociations importantes sur le contrôle des armes et le désarmement qui sont en cours en dehors des Nations Unies.

6. Dans le rapport [A/37/1] si bien pesé que le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale, il souligne les problèmes qui se posent aux Nations Unies. Un nombre croissant de pays ont recours à l'utilisation de la force pour résoudre des différends bilatéraux. Malheureusement, tout le processus de règlement pacifique des différends prévu par la Charte des Nations Unies semble beaucoup moins respecté qu'il ne l'était dans les années passées. L'intégrité territoriale et l'indépendance politique de nombreux pays ont été violées. Des guerres régionales ont semé de grandes destructions et ont entraîné des souffrances humaines immenses.

7. Le Secrétaire général recommande, en tant que première mesure importante, que les Etats Membres s'engagent de nouveau très sérieusement à respecter la Charte. Je voudrais assurer le Secrétaire général que l'engagement total du Gouvernement et du peuple norvégiens envers l'Organisation, depuis 1945, est plus valable que jamais. De plus, nous appuyons très fermement en Norvège la proposition urgente de relancer l'idée d'une action collective pour la paix et la sécurité, contenue dans la Charte, afin que l'Organisation soit plus à même de mener à bien sa tâche essentielle. Les petits pays ont particulièrement besoin de la protection et du soutien des Nations Unies; ils devraient donc être les premiers à défendre les principes de la Charte.

8. Les principes et obligations de la Charte sont tout aussi importants et valides aujourd'hui qu'ils l'étaient il y a 37 ans. Ils sont la base même du maintien de la paix internationale. Ils sont la base d'une conduite ordonnée des relations entre Etats, et il est essentiel qu'ils soient suivis scrupuleusement et loyalement.

9. Les peuples du monde attendent de l'Organisation des Nations Unies qu'elle appuie ces principes fondamentaux. On oublie parfois qu'elle n'a pas été investie de l'autorité nécessaire pour appliquer ces principes. Elle ne peut agir que conformément aux souhaits de ses membres. Si l'efficacité et l'autorité de l'Organisation sont minées, ce sont nous, les Etats Membres, qui sommes les perdants.

10. Les Nations Unies ont également comme objectif fondamental la promotion de la coopération internationale pour le développement économique et le respect des droits de l'homme. Tant que la majorité de la population du monde vivra dans la pauvreté, il ne pourra y avoir de paix stable et réelle. Il est donc important que les Nations Unies jouent un rôle de leader dans le processus de promotion du développement économique.

11. La communauté internationale traverse une récession économique profonde qui nous touche tous. Les pays développés connaissent un chômage important à une échelle sans précédent depuis les années 30. La tendance vers une amélioration progressive des conditions de vie des populations du tiers monde a été arrêtée, et dans certains cas, elle a même été inversée. Malgré les progrès continus de la science et de la technique modernes, la pauvreté et la faim augmentent encore. Cela représente un défi lancé à nous tous, et en particulier aux pays industrialisés. Ce qu'il faut, dans ces conditions, c'est augmenter la coopération économique entre Etats. C'est là que les Nations Unies ont un rôle clef à jouer. Le concept de négociations globales sous les auspices de l'Organisation est une initiative constructive à cet égard. Nous espérons que ces négociations seront entamées très bientôt. En même temps, nous devons maintenir et appuyer les différents programmes d'assistance des Nations Unies, dont certains sont aujourd'hui gravement menacés par une diminution des contributions financières.

12. Dans nos efforts pour promouvoir le développement, il est important que nous tenions compte de l'objectif que nous nous sommes fixé, à savoir permettre aux peuples du monde de connaître une vie libre dans la dignité. Les Nations Unies ont contribué

d'une manière unique au développement des droits de l'homme. La Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels devraient nous guider dans nos relations avec les autres êtres humains.

13. L'Organisation des Nations Unies a été fondée il y a presque 40 ans, lorsque le besoin de coopération internationale a été reconnu. Depuis, les progrès de la science et de la technique nous ont encore rapprochés. Nous avons également reconnu que les ressources du monde ne sont pas illimitées et que les actions que les nations prennent individuellement touchent d'autres nations et le monde dans son ensemble. Notre réponse aujourd'hui ne doit pas être de nous tourner vers le nationalisme et l'isolement. Au contraire, nous devons augmenter notre coopération internationale. L'Organisation des Nations Unies est l'organisation universelle créée à cette fin. Nous devons tous l'utiliser à meilleur escient.

14. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie Sa Majesté le roi Olav V de Norvège pour son importante allocution.

La séance est levée à 11 h 30